
Compte-rendu du Forum du 6 décembre 2005

« *La rue de Saint-Jean se refait une beauté* »

Maison de quartier de Saint-Jean
Participation : environ 80-90 personnes
De 20h. à 22h20

1^{ère} partie : Infos quartier

Voir annexe

2^{ème} partie : « *Qualité de vie et santé ... la suite !* »

Le groupe de travail s'est constitué suite à la présentation du rapport de l'étude menée au sein du quartier par la Fondation du Devenir « *Prenez la parole : qualité de vie et santé dans le quartier de Saint-Jean* ». En juin 2004, des habitants se sont mobilisés pour donner une suite concrète aux propositions contenues dans ce rapport. Le groupe de travail est composé de 13 personnes. Il a étudié le rapport et a tenté de dégager les actions concrètes à envisager. Un des projets qui est en cours de réalisation, sera d'améliorer la communication de l'actualité et des événements du quartier. L'idée est de disposer des panneaux d'affichage dans divers lieux du quartier, particulièrement dans des lieux où les gens attendent, par exemple les arrêts TPG. L'information disposée sur ces panneaux serait gérée par un comité de rédaction lié au Forum Saint-Jean-Charmillles. Le design du panneau sera imposé par la Ville de Genève qui a un souci d'harmonie et de cohérence pour tout ce qui touche le mobilier urbain.

Photo du projet de panneau

Un habitant regrette qu'on ne puisse pas utiliser le design proposé par le groupe de travail.

L'autre moyen de communiquer au sein du quartier est la mise en service d'un nouveau site Internet, propre au Forum : www.forum1203.ch. Le site est actif, il y a déjà des informations sur l'actualité, mais d'une manière générale il est amené à évoluer.

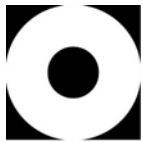
D'autres aspects ont été abordés par le groupe de travail, notamment sur la santé : proposition d'ateliers de santé. L'idée aussi est de faciliter et de rendre plus accessible aux habitants toutes les démarches administratives. Une idée est de recréer un poste d'écrivain public ; une autre est de mettre en place un médiateur de quartier, permettant à des groupes d'habitants de se faire entendre, par exemple auprès d'un régisseur.

NB : il est possible de revoir les diapositives projetées lors de la soirée sur le site Internet www.forum1203.ch

3^{ème} partie : « *La rue de Saint-Jean se refait une beauté* »

Présentation du Bureau A-architectes mandaté par la Ville de Genève du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean élaboré en collaboration avec le groupe de travail issu du Forum du 25 janvier 2005.

Rappel des éléments historiques du Plan Localisé de quartier – PLQ.



Rappel des points forts du PLQ, notamment des espaces accessibles au public, ainsi que des passages piétonniers prévus entre la rue de Saint-Jean et la couverture des voies CFF, concrétisant les liaisons souhaitées entre les quartiers de Saint-Jean et Charmilles. Il est relevé que ces passages tangentiels sont en voie de réalisation, excepté vers le garage Gervais. La raison à cela : c'est seulement lorsqu'il y a une demande de démolition et reconstruction qu'un propriétaire est tenu de se conformer aux exigences d'un PLQ. Toutefois, lors de la démolition du bâtiment où se trouve maintenant l'exposition de voitures à côté du garage, l'autorisation de poser une clôture provisoire incluait un passage destiné au public côté Pont des Délices, ce qui n'a pas été réalisé. Il est aussi rappelé qu'un des souhaits des habitants était d'élargir les trottoirs le long de la rue de Saint-Jean, car leur étroitesse, accentuée par la plantation d'arbres, rendait ce chemin peu sécurisant, notamment pour l'accès à l'ancienne maison de quartier, partiellement transformée en crèche actuellement.

Le Bureau d'architectes *A-architectes*, mandaté par la Ville de Genève pour l'élaboration du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean et des alentours, présente les plans.

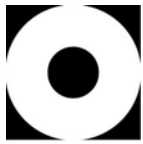
Constats – architectes mandataires

- Rue de Saint-Jean : les trottoirs sont trop étroits ;
- Végétation souffrante – une étude a été faite en collaboration avec le SEVE et presque tous les arbres sont à substituer ;
- La vitesse des voitures trop élevée.

Les projets – architectes mandataires

- Redessiner les gabarits de la rue de Saint-Jean
 - o Élargissement général des trottoirs ;
 - o Rétrécissement des voies de circulation, tout en respectant les largeurs exigées par les TPG, et maintien de la voie de bus existante direction centre-ville ;
- Pas de changement de l'organisation de la circulation actuelle ;
- Mise en valeur des grands axes piétons transversaux (rue de Saint-Jean et couverture des voies) ;
- Aménager avec une attention particulière les espaces devant l'école de Saint-Jean et la crèche. Souhait de faire déborder les espaces de l'école et de la crèche sur la rue de Saint-Jean en travaillant avec une texture de sol unique et différente du reste de la rue ces deux surfaces ;
- Doubler les passages piétons devant l'école primaire, agrandir les trottoirs et réaménager (redistribuer) les places de stationnement pour voitures et deux-roues sur les côtés de cet espace « école » ;
- Plantation de nouveaux arbres – à l'exception du *Pinus* et du *cerisier* vers la crèche ;
- Réaménagement en accord avec les propriétaires des places de stationnement devant les 34-36 rue de Saint-Jean, pour pouvoir réaménager le trottoir et amener de la verdure ;
- Sur le tronçon de la rue de Saint-Jean devant le garage Gervais, création de nouvelles places de stationnement une fois que le propriétaire entamera les travaux de reconstruction du garage ;
- Ajouter quelques accès à la couverture des voies, notamment un escalier tangentiel vers les deux nouveaux immeubles de logement. Il ne sera par contre pas possible d'ajouter une rampe d'accès, car les gaines techniques liées au CFF ne le permettent pas ;
- La fontaine – vers Genta – et la plaque vont être déplacées dans un endroit proche de l'actuel.





Remarque habitant 1

Il est aberrant de rétrécir la rue et de diminuer la vitesse des véhicules alors que la population augmente et le nombre de voitures en conséquence !

- **Réponse** : la zone 30 a été demandée par les habitants du quartier, et les modalités ont été discutées avec eux dans le cadre d'un groupe de travail qui est revenu plusieurs fois devant la population lors de soirées Forum. Il n'est plus d'actualité de remettre en question le principe même de la zone 30 Km/h de Saint-Jean, cela d'autant plus que des recours contre celle-ci ont déjà eu lieu et que le Tribunal Fédéral a débouté les recourants en date du 26 novembre 2003. Aujourd'hui on discute donc entre autres des aménagements permettant de ralentir la vitesse pour tous les véhicules à 30 Km/h sur la rue de Saint-Jean.

Quelques précisions – service d'aménagement urbain

Monsieur Gfeller nous rappelle que MM. Cramer et Ferrazino se sont accordés ici même, le 25 janvier 2005, sur le fait de maintenir dans certains cas des passages piétons dans les zones 30 Km/h.

Il rappelle aussi que la rue du Beulet a été sortie du projet de réaménagement sur demande de certains habitants et commerçants du quartier qui se sont regroupés dans un groupe de travail qui traite exclusivement la question de la rue du Beulet. Un Forum se prépare sur cette question – février ou mars 2006.

Une crèche et une école demandent des aménagements adéquats pour sécuriser les déplacements des enfants, particulièrement vulnérables. Un quartier d'habitations gagne en qualité de vie si ses usagers peuvent se déplacer de manière conviviale et à pied de leur lieu d'habitation vers les équipements publics. L'apaisement de la circulation dans la rue de Saint-Jean contribuera à cette qualité de vie.

Le souci des habitants de demander davantage de places de stationnement pour voitures est légitime, car à Saint-Jean il y a beaucoup de vieux immeubles sans parking souterrain. À noter qu'il reste encore quelques places au parking habitant des Tilleuls.

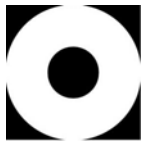
L'étape après ce Forum sera de déposer les requêtes en autorisation de construire, puis une demande de crédit au Conseil municipal.

Questions-réponses

Comment feront les parents pour déposer leur-s enfant-s en voiture à l'école ou à la crèche ?

D'une manière générale, les distances pour se rendre à l'école ou à la crèche sont très courtes, et chacun peut s'y rendre à pied. Il existe actuellement la possibilité de mettre en place des lignes de *Pédibus* pour faciliter la tâche des parents pour qui les trajets scolaires représentent une difficulté. Ce système a aussi l'avantage de rendre les enfants autonomes pour se déplacer seul dans le quartier, et cela devient encore plus facile si la sécurité des déplacements piétons est augmentée, ce qui est l'objectif premier de la mise en zone 30 Km/h. Si nécessaire, les parents peuvent aussi s'arrêter avec leur véhicule un peu avant ou après l'école, afin d'éviter de créer de l'insécurité au niveau de l'accès direct de l'école.





Concernant la crèche, il est prévu deux places de dépose sur le domaine privé qui seront accessibles aux seules personnes dûment autorisées, au moyen d'une borne rétractable.

Quel est le calendrier prévu pour ces aménagements ?

Cela dépend un peu de l'accueil réservé par les habitants à ce projet présenté ce 6 décembre. Le dépôt des requêtes en autorisation de construire peut s'effectuer début 2006, la demande de crédit en juin 2006. Puis, le calendrier dépendra de l'enquête publique et des recours et des observations de la population. En admettant qu'il n'y a pas de recours, les travaux pourraient débuter courant 2007.

Si on supprime le transit à la rue de Saint-Jean, où vont passer ces voitures ?

Lors des débats menés en Forum sur les modalités de la zone 30, les habitants n'ont pas souhaité supprimer le transit, qui représente environ 40% de la circulation à travers le quartier. Ce sont des mesures de modération de la vitesse qui ont été souhaitées ; tout le monde peut passer, mais à 30km/h ! L'autre moyen est de réguler le trafic aux carrefours grâce aux feux lumineux, en privilégiant l'usage de certains axes au détriment d'autres, ce qui s'est fait au carrefour du Furet.

Que peuvent faire les habitants pour faire respecter la loi en ce qui concerne le passage vers le garage Gervais ?

À noter que les habitants regroupés par le Forum en groupe de travail ne peuvent pas faire de la médiation de quartier, mais il est possible de rappeler aux autorités leurs devoirs de cohérence. De manière individuelle, les habitants peuvent agir, par exemple, par voie de pétition.

D'une manière générale, il est par relevé que le Conseil Municipal a voté un plan directeur des cheminements piétons, et que dans ce cadre, certains passages pourraient faire l'objet d'une procédure d'expropriation, mais qu'il faut savoir que ce type de démarche peut durer très longtemps (10 ans !)

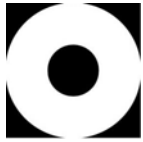
Est-il possible de faire enlever ce garage en bas de la rue de Saint-Jean qui est très laid ?

C'est une propriété privée, et ce n'est pas possible d'avoir une telle exigence. Il est rappelé que ce garage devrait être reconstruit, mais nous n'avons aucune nouvelle quant aux délais de reconstruction. Le respect des modalités du PLQ n'est pas une obligation tant qu'il n'a pas de démolition-reconstruction.

Le rétrécissement des voies de circulation suffit-il pour que la vitesse de 30 Km/h soit respectée ?

Par expérience, à la rue Dancet par exemple, il y a eu même une diminution de transit. La difficulté à la rue de Saint-Jean, c'est le gabarit exigé pour le passage des TPG. On pourra imaginer, si nécessaire, des mesures de contrôle de vitesse. Des nouveaux moyens sont à l'étude.





Y aura-t-il un endroit pour déposer les déchets recyclables le long de la rue de Saint-Jean ?

Ce centre de récupération est prévu à côté de l'immeuble Genta, sur le début de la rue de Miléant.

Il y a une demande accrue de places de stationnement, et l'aménagement du parking des Tilleuls est un fiasco ! De plus le long de l'avenue des Tilleuls trop de places ont été supprimées !

En préambule, il est rappelé que la pétition pour faire couvrir les voies de chemin de fer est à mettre sur le compte des habitants du quartier. À l'époque, dans le cadre de ce chantier, l'association des habitants de Saint-Jean s'était opposée à la création du parking des Tilleuls, arguant que cela ne fera qu'augmenter encore le trafic de voitures dans le quartier déjà saturé. La négociation s'est faite entre les habitants et les autorités, et les places créées en sous-sol seraient supprimées en surface. Il était question de supprimer 200-300 places en surface, et à ce jour, seules 120 places sur l'avenue des Tilleuls ont disparu. À noter que les impératifs liés à la protection de l'air et de la lutte contre la pollution sonore sont à l'origine de telles décisions. Il y a eu des constructions de nouveaux logements, qui bénéficient tous de parking en sous-sol. Ce sont les vieux immeubles qui sont la source du problème de stationnement, mais aussi l'augmentation du nombre d'immatriculation à Genève.

Le fait est que le domaine public n'est pas extensible !

Le souhait de beaucoup d'habitants est d'améliorer la sécurité et la qualité des déplacements piétons, très importants dans un quartier d'habitation.

Le projet prévoit-il des bancs pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite ?

Non, mais il serait envisageable d'en disposer, mais seulement le long de la rue de saint-Jean, car les axes transversaux doivent rester libre pour l'accès SIS.

Restera-t-il des places de stationnement sur la rue de Saint-Jean ?

Dans le projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean actuel, il y a suppression de 3 places de stationnement : on passe de 44 places à 41 places. Lorsque les propriétaires du garage Gervais exécuteront les travaux sur leur parcelle, il y aura la création de nouvelles places de stationnement, donc globalement, sur la rue de Saint-Jean, il y aura une augmentation de l'offre.

Tous ces aménagements coûtent trop cher !

Il est rappelé que le domaine public mérite d'être entretenu et que la qualité de vie d'un quartier en dépend. Concernant le montant des crédits, ce sont nos élus au Conseil municipal qui décideront ; c'est le fonctionnement de la démocratie représentative.

OR-8décembre2005/soiréesforum/pvforum05-12-6.doc



ESPACE D'INFORMATIONS ET DE DEBATS
POUR LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS
DES QUARTIERS DE ST-JEAN - CHARMILLES